



IN MEMORIAM

C'est avec tristesse que l'Alliance a appris le décès de madame Julie Adam, enseignante au préscolaire à l'école Ahuntsic depuis 2013 et au service du CSSDM depuis 2010.

Nos sincères condoléances à ses collègues et à sa famille.

EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 6 JUIN

Le jeudi 6 juin aura lieu l'Assemblée générale annuelle. L'assemblée est particulière cette année, puisque différents scénarios concernant un potentiel fonds de grève vous seront présentés et qu'une décision importante devra être prise sur la mise en place ou non d'un tel fonds à l'Alliance.

Des propositions de changements majeurs au chapitre 10 des statuts de l'Alliance vous seront soumises et le rapport annuel du Conseil d'administration pour l'année 2023-2024 sera aussi exposé.



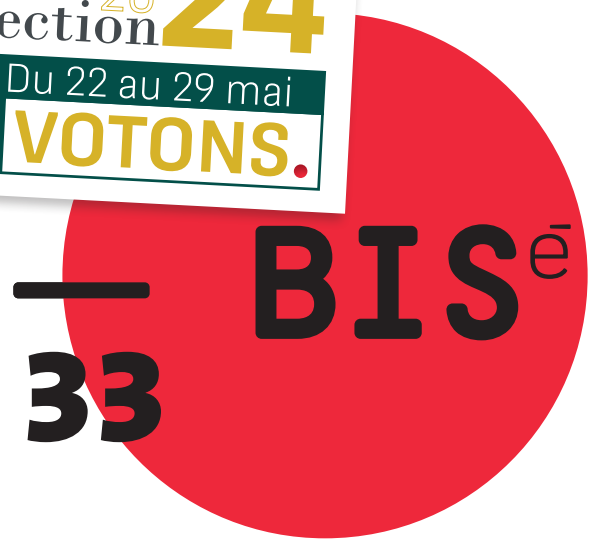
NOUVEAU CA

C'est jeudi soir dernier qu'ont été dévoilés les résultats du scrutin tenu du 22 au 29 mai, pour élire les membres qui composeront le Conseil d'administration de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal pour les trois prochaines années.



De gauche à droite, en haut : Catherine Beauvais-St-Pierre, Patrick Trottier, Marie Contant et Sue Bradley. En bas : Jehanne Blaise, Éric Girard, Amélie Piché Richard et Élyse Bourbeau.

Au total, 2035 membres ont exercé leur droit de vote, soit 20,5 % des 9 926 membres inscrits à la liste électorale.



ÉLUE par acclamation	PRÉSIDENTE Catherine Beauvais-St-Pierre
ÉLU par acclamation	1^{re} VICE-PRÉSIDENTE Patrick Trottier
ÉLUE par acclamation	2^e VICE-PRÉSIDENTE Marie Contant
ÉLUE par acclamation	3^e VICE-PRÉSIDENTE Sue Bradley

4^e VICE-PRÉSIDENTE	
Jehanne Blaise	46,24 % ÉLUE
Rosaline Meunier	41,97 %
5^e VICE-PRÉSIDENTE	
Benoît Bergeron	31,55 %
Éric Girard	58,13 % ÉLU
6^e VICE-PRÉSIDENTE	
Véronique Ledoux	16,86 %
Amélie Piché Richard	41,52 % ÉLUE
Étienne Stasse	35,23 %
SECRETARIAT-TRÉSORERIE	
Élyse Bourbeau	ÉLUE par acclamation

CALENDRIER DE L'ÉQUIPE SYNDICALE

JUIN

LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

À PRÉVOIR CHAQUE MOIS OU CHAQUE RENCONTRE

CPEPE

- ▶ Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (voir les savoirs essentiels propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).
- ▶ Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement** (point de consultation).
- ▶ Certains sujets peuvent revenir périodiquement si des modifications ou des ajustements doivent être apportés au plan initial. Les ajustements aux **normes et modalités d'évaluation** et les **rencontres entre parents et profs** sont parmi ces sujets.
- ▶ Certains sujets peuvent revenir occasionnellement, selon les besoins. Ainsi en est-il des **modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques** et de **l'utilisation de l'ordinateur dans la tâche d'enseignement**.

CLP

- ▶ S'assurer que toutes les demandes de perfectionnement sont acheminées au CLP.
- ▶ Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- ▶ Répondre aux enseignantes et enseignants ayant formulé une demande de perfectionnement.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- ▶ **Prendre connaissance de l'ordre du jour de l'APD du mois et visionner la vidéo préparatoire. Consulter les collègues au besoin.**
- ▶ **Transmettre aux collègues les informations obtenues lors des dernières APD.**
- ▶ Animer, structurer et organiser la vie syndicale de l'établissement.
- ▶ Organiser et convoquer les assemblées syndicales d'établissement et faire la gestion des débats pour la prise de décisions en assemblée.
- ▶ Communiquer de manière générale l'information syndicale.
- ▶ Maintenir des liens étroits avec les comités conventionnés (CPEPE, CLP, CE, CEEREHDAA) pour former une équipe syndicale solide.



À PRÉVOIR EN JUIN

CPEPE

- ▶ **Déterminer le contenu des journées pédagogiques, dont celui des 3 journées de la rentrée suivante (démarche consensuelle, voir les savoirs essentiels propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).**

EHDA

- ▶ Présenter à la direction les recommandations adoptées en assemblée syndicale sur :
 - l'organisation des services de l'année scolaire suivante ;
 - le type d'interventions que doit privilégier l'enseignant-orthopédagogue ;
 - le modèle d'organisation des services en fonction de l'annexe LV.
- ▶ Si la direction ne retient pas les recommandations faites par le comité, recevoir ses motifs par écrit.
- ▶ **Transmettre aux collègues les recommandations retenues par le comité.**

CLP

- ▶ Faire la synthèse des activités de formation en utilisant l'outil fourni par le CSSDM pour produire un rapport.
- ▶ Faire vérifier et signer le rapport budgétaire annuel par la direction et un enseignant membre du CLP.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- ▶ Discuter avec les collègues pour constituer l'équipe des personnes déléguées de la prochaine année.

MON APPM 20²⁴25
AGENDA DU PARFAIT PROF MILITANT

N'oubliez pas de commander le vôtre pour le recevoir avant la fin d'année!

FORMULAIRE DE COMMANDE :
alliancesdesprofs.qc.ca/nos-communications/mon-appm

LIVRAISON DANS LES ÉTABLISSEMENTS : SEMAINE DU 17 JUIN.

SOIRÉE BÉNÉFICE DE L'IRIS

Depuis ses débuts, l'IRIS prend position dans les enjeux cruciaux liés à l'éducation. Il a démystifié l'augmentation des frais de scolarité universitaire, dénoncé les politiques à la petite enfance qui nuisent au développement des garderies publiques, mis en lumière l'existence d'un système éducatif à trois vitesses au Québec, évalué le coût de la rémunération des stagiaires postsecondaires et a proposé un programme d'alimentation scolaire universel pour les écoles publiques de la province. À travers ses nombreuses publications, l'IRIS a démontré que l'éducation était au cœur de ses priorités de recherche. Il a également développé des propositions innovantes pour garantir son caractère public et universel.

Pour toutes ces raisons, l'Alliance est heureuse d'avoir participé à l'évènement-bénéfice tenu le 23 mai dernier et s'engage à continuer de soutenir l'IRIS dans ses travaux de recherches futurs. L'Alliance est également ravie de souligner que Rachel Saintus Hyppolite, enseignante et membre de l'Alliance, a pris part au panel de discussion de cet évènement, apportant ainsi une contribution précieuse à la conversation sur l'éducation au Québec.



● **Martin Leclerc, secrétaire-trésorier**



© Alliance

ÉTALEMENT DES PAIES D'ÉTÉ

Les vacances approchent et vous êtes nombreuses et nombreux à vous demander quel impact a eu la grève sur l'étalement des paies d'été. L'ajustement sur 10 mois est le calcul fait afin que l'enseignante ou l'enseignant reçoive, pour l'année de travail, 1/200^e de son traitement annuel applicable pour chaque jour de travail effectué [clause 6-8.01 b) de l'*Entente nationale*]. Le traitement annuel est calculé sur la base de 200 jours de travail.

La grève générale illimitée de l'automne dernier a retranché 22 jours de travail. Concrètement, 22 jours / 200 équivalent à une absence pour 11 % de l'année de travail et, conséquemment, 11 % du traitement annuel en moins.

Si vous n'avez pas cumulé d'autres absences non rémunérées, vous devez, à la dernière paie de l'année, avoir reçu 89 % de votre traitement annuel.

La grève n'aura pas d'impact sur vos paies d'été, si vous n'avez pas eu de conciliation de contrat cette année.



Pour plus de renseignements sur le sujet, veuillez consulter le document disponible sur Adagio : gestion-personnes.csdm.qc.ca/files/Ajustement-10-mois-Personnel-enseignant.pdf.

● **Caroline Brodeur, conseillère**

RETRAITE ET PROTECTIONS D'ASSURANCES

Pour les profs qui prennent leur retraite à la fin de l'année scolaire, vous devez noter que les protections d'assurances collectives (maladie incluant les médicaments et vie) prennent fin à 23 h 59 le 31 août de la même année. Des ajustements de primes sont possibles. Nous vous recommandons de consulter la page *Retraite* sur le site de l'Alliance pour plus de détails.

Si vous désirez maintenir des protections d'assurances une fois à la retraite (maladie EXCLUANT les médicaments, sous réserve des médicaments non remboursés par la RAMQ, ou vie), vous aurez 90 jours à compter du 1^{er} septembre pour adhérer sans preuve d'assurabilité aux protections offertes par l'association des personnes retraitées de la Fédération autonome de l'enseignement (APRFAE). Ces protections sont offertes uniquement aux membres réguliers de l'association. Vous pouvez adhérer en remplissant le formulaire disponible sur le site aprfae.com. L'Alliance, en guise de reconnaissance, rembourse le coût de la première année d'adhésion à l'APRFAE.

Pour l'assurance médicaments, vous devez vous inscrire à la RAMQ (Montréal : 514 864-3411, partout au Québec 1 800 561-9749) à moins d'avoir accès à une protection d'assurance collective par la personne conjointe.

Le CSSDM transmet mensuellement à l'Alliance le nom des enseignantes et enseignants ayant fait parvenir leur avis de retraite. À la réception de cette liste, l'Alliance leur envoie le portfolio relatif aux assurances préparé par l'APRFAE, à leur adresse courriel personnelle. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez le demander en écrivant à l'adresse info@alliancesdesprofs.qc.ca.



Bonne retraite!

● **Isabelle Staniulis, conseillère**